

CONCOURS 2021-1

Rapport du jury

La réussite aux concours d'accès à un institut régional d'administration (IRA) nécessite une préparation permettant d'acquérir le socle de connaissances que le jury est en droit d'attendre d'un candidat, conformément au programme des épreuves. La réussite aux concours des IRA nécessite également de maîtriser les règles de comportement et d'expression écrite et orale qui seront nécessaires à un futur agent de catégorie A de la fonction publique.

Le présent rapport s'attache, au-delà du bilan quantitatif, à répondre aux interrogations des candidats qui ont présenté le concours cette année et à aider les futurs candidats dans cette préparation.

1. Le bilan quantitatif

1.1 Les candidatures

Deux sessions sont organisées chaque année. Les statistiques présentées dans ce rapport comparent les premières sessions entre elles. Elles n'intègrent pas les données des deuxièmes sessions annuelles qui font l'objet chacune d'un rapport spécifique.

39 postes ont été offerts au concours externe (40 au concours de printemps 2020 et 41 à la session 2018), 30 au concours interne (31 pour la session de printemps 2020 et 32 pour la session 2018) et 8 au 3^{ème} concours (9 pour la session de printemps 2020 et pour la session 2018). Le nombre de candidats admis à concourir aux épreuves écrites s'est établi à :

- 905 au concours externe contre 738 l'année précédente, soit une hausse de 22 %,
- 484 au concours interne contre 638, soit une baisse de 24%,
- 106 au troisième concours contre 103.

La baisse continue du nombre de candidats au concours interne mérite d'être soulignée. Lors de la session 2018, ils étaient près de 800 admis à concourir. Les circonstances sanitaires et leur impact sur la vie professionnelle expliquent certainement pour partie ce constat. Mais des explications plus structurelles doivent également être recherchées.

Le taux de candidats présents dans chacun des trois concours se stabilise autour de 50 % pour la deuxième année consécutive :

- 437, soit 48,56 % des candidats admis à concourir pour le concours externe,
- 252, soit 52,17 % pour le concours interne,
- et 52, soit 49,06 % pour le troisième concours.

1.2 Les résultats

L'épreuve de QCM fait l'objet d'une correction automatisée pilotée par la DGAFP.

L'épreuve de cas pratique relève d'un des thèmes de sujets fixés par arrêté ministériel. Les copies numérisées sont corrigées par un binôme. Une grille d'évaluation et de notation est arrêtée par le jury. Après correction, le jury se réunit et délibère sur les listes de candidats admissibles.

L'attention des candidats est attirée sur la nécessité de respecter un strict anonymat : **tout soupçon de rupture d'anonymat entraîne l'élimination du candidat.**

Le jury souligne le fait que les notes minimales retenues pour l'admissibilité au concours interne et au troisième concours sont relativement faibles (respectivement 8,50 et 8,03) et révèlent une préparation parfois insuffisante aux épreuves.

Résultats

	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS
Postes offerts	39	30	8
Inscrits	905	484	106
Admis à concourir	900	483	106
Présents épreuves écrites	437	252	52
% présents	48,5%	52,2%	49%
Taux de sélectivité (présents à l'écrit/admis)	11,2	8,4	6,5
ADMISSIBILITE			
Admissibles	119	63	22
Moyenne du dernier candidat admissible /20	10,05	8,50	8,03
Nombre de points du dernier candidat admissible	70,33	59,51	56,20
% admissibles	27,2%	25%	42,3%
Moyenne la + élevée	16,27	12,87	12,7
Moyenne la + basse (candidats classés)	5,33	5,52	6,6
Nombre de ruptures d'anonymat (RA)	5	/	1
Nombre de notes éliminatoires (hors RA)	154	130	18
% notes éliminatoires	35,2%	51,6%	34,7%
Dont QCM	146	125	18
Dont cas pratique	26	15	1
Dont QCM et cas pratique	18	10	1
ADMISSION *			
Présents	113	62	20
Note la + élevée	19,85	17	19
Note la + basse	2,68	5	6
Moyenne (/20)	10,06	10,238	13,4
Nombre de notes éliminatoires	3	0	0
Admis liste principale	39	30	8
Moyenne du dernier admis LP (/20)	11,68	10,08	12,40
Nombre de points du dernier admis LP	163,46	141,09	173,56
Inscrits liste complémentaire	7	3	3
Moyenne du dernier admis LC (/20)	11,44	9,91	11,11
Nombre de points du dernier admis LC	160,21	138,72	155,50

L'âge moyen des candidats admis est relativement stable (respectivement 28 ans au concours externe, 40 ans au concours interne et 40 ans au troisième concours en 2020). Il convient cependant de souligner que l'élévation de l'âge maximum du concours interne et du troisième concours se confirme : il était de 51 ans pour la session 2018 et 53 ans en 2019, 56 et 54 ans pour la session d'automne 2020.

Age des candidats admis (listes principales et complémentaires)

	Maximum	Minimum	Moyenne
Concours externe	36	23	28
Concours interne	58	28	40
3 ^e concours	56	24	40

Le jury met à la disposition des candidats les statistiques sur le taux de féminisation. Il attire cependant l'attention des candidats sur le fait qu'il ne s'agit en aucun cas d'un critère de sélection.

Les statistiques sont assez stables, même si on remarque une légère augmentation du taux de féminisation du 3^e concours. Le jury souligne également le fait que deux tiers des candidats admis au concours externe sont des femmes.

Taux de féminisation

Admissibilité	Concours externe	Concours interne	3 ^e concours
Admis à concourir	900	483	106
<i>% femmes</i>	<i>57,2%</i>	<i>66,98%</i>	<i>60,4%</i>
Présents	437	252	52
<i>% femmes</i>	<i>54,2%</i>	<i>67,9%</i>	<i>55,8%</i>
Admissibles	119	63	22
<i>% femmes</i>	<i>55,5%</i>	<i>65,1%</i>	<i>40,9%</i>
Admission			
Présents	113	62	20
<i>% femmes</i>	<i>54,9%</i>	<i>64,5%%</i>	<i>40%</i>
Admis liste principale	39	30	8
<i>% femmes</i>	<i>66,7%</i>	<i>56,7%</i>	<i>37,5%</i>
Admis liste complémentaire	7	3	3
<i>% femmes</i>	<i>42,9%</i>	<i>66,7%</i>	<i>66,7%</i>

2. Bilan et enseignements à tirer des épreuves écrites

L'épreuve de cas pratique doit conduire les candidats à se mettre en situation professionnelle et à produire un document opérationnel. Elle n'est ni un résumé du dossier fourni ni un pur exercice de connaissance. La cohérence entre l'analyse produite, les recommandations formulées et les annexes doit être assurée. La qualité de la présentation du devoir, de la syntaxe et de l'orthographe doit faire l'objet d'une attention particulière.

Le jury souligne le caractère extrêmement sélectif du QCM : cette épreuve a conduit à l'élimination de plus du tiers des candidats du concours externe et du 3^e concours et de la moitié des candidats du concours interne (voir tableau des résultats ci-dessus).

Cette épreuve était assortie du barème suivant :

- Bonne réponse : +1 point,
- Abstention : 0 point,
- Mauvaise réponse : -1 point.

Toute note inférieure à 5 sur 20 était éliminatoire.

La note de cadrage datée du 20 septembre 2019 de la direction générale de l'administration et de la fonction publique attire particulièrement l'attention des candidats sur ce barème. Ainsi conçu, il invite chaque candidat à adopter une démarche de prudence dans ses réponses, et à privilégier l'abstention lorsqu'il n'est pas convaincu d'apporter la bonne réponse. Le choix d'un tel barème repose sur l'impératif d'éviter le rôle du hasard : cette épreuve est destinée, comme tout concours, à sélectionner des candidats disposant du socle de connaissances nécessaire aux fonctions qu'ils sont susceptibles d'assurer.

Notes des épreuves écrites

EPREUVES (notes après péréquation)	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS
Cas pratique			
Note maximum	16,57	15,6	12,75
Note minimum	0	2,34	3
QCM	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS
Note maximum	16,38	12,93	15,52
Note minimum	0	0	0
Culture juridique et administrative (/57)			
Points maximum	46	36	41
Points minimum	-26	-14	-22
Finances publiques (/20)			
Points maximum	20	20	20
Points minimum	-11	-6	-10
Organisation, fonctionnement et politique des institutions européennes (/19)			
Points maximum	17	12	13
Points minimum	-13	-9	-10
Culture numérique (/20)			
Points maximum	20	18	18
Points minimum	-10	-6	-3

L'attention des futurs candidats est donc appelée sur l'importance du QCM dont les modalités de notation sanctionnent rapidement le socle de connaissances requises, et peuvent entraîner une élimination précoce.

3. Bilan et enseignements à tirer des épreuves orales

3.1 Entretien avec le jury

Dans les trois concours, l'épreuve orale vise à évaluer les qualités, aptitudes et compétences personnelles et professionnelles des candidats admissibles au regard de ce qui est attendu d'attachés appelés à servir dans une diversité de métiers que ce soit en administration centrale, dans les services déconcentrés de l'État ou dans des établissements d'enseignement.

- La fiche de renseignement et le dossier

Pour le concours externe, les candidats remplissent une fiche de renseignement destinée à permettre au jury de connaître leur parcours de formation, leurs éventuelles expériences professionnelles, associatives ou autres, ainsi que les principales compétences qu'ils ont pu développer et leurs motivations pour passer le concours de l'IRA.

Pour le concours interne et le troisième concours, les candidats établissent un dossier de reconnaissance des acquis de leur expérience professionnelle dans lequel ils exposent en outre leurs motivations pour passer le concours de l'IRA.

La qualité des dossiers comme celle des fiches de renseignement constitués par les candidats est globalement bonne. Le jury souligne l'attention qu'il convient de porter au remplissage du dossier ou de la fiche : ces documents constituent le premier contact entre le jury et le candidat. La conception du dossier ou de la fiche de renseignement est non seulement destinée à éclairer le jury et à faciliter la conduite de l'entretien, mais constitue aussi un exercice qui les prépare à l'entretien, en les aidant à mettre au clair leurs réflexions personnelles et leurs motivations.

Le jury souhaite souligner sur ce dernier point que « devenir attaché » n'est pas en soi une motivation suffisante, si cet objectif ne s'appuie pas sur une connaissance des attendus du métier, des compétences à maîtriser, de la diversité des domaines professionnels qu'il recouvre et des progrès à accomplir ou des lacunes à combler pour remplir cette future fonction.

- L'exposé introductif

Il convient tout d'abord de veiller au respect du temps.

Une bonne préparation permet d'éviter les discours confus, les hésitations, les répétitions. Il convient cependant de conserver le naturel et la spontanéité qui contribuent à attester de la sincérité de la motivation du candidat.

La présentation doit commencer par un propos introductif qui présente les différentes parties du développement qui va suivre. Elle doit se terminer par une phrase de conclusion qui indique clairement au jury que la présentation est terminée.

- Les questions

Les candidats doivent avoir présent à l'esprit que **l'entretien n'est ni un exercice académique, ni une discussion libre.**

Les questions qui leur sont posées sont de trois ordres :

- Des demandes de précisions sur leur parcours et notamment sur les compétences ou l'expérience acquises sur lesquelles ils pourront s'appuyer dans l'exercice du métier d'attaché,
- Des mises en situation dont l'objectif est d'évaluer les capacités et les compétences que le candidat saura mobiliser en situation réelle,
- La vérification de connaissances de base nécessaires à l'exercice du métier d'attaché.

La part accordée par le jury à ces trois types de questions varie en fonction du concours, des éléments figurant dans la fiche ou le dossier, du contenu de l'exposé introductif et de la façon dont le candidat répond au fur et à mesure aux questions posées.

Lors des mises en situation, certains candidats apportent des réponses convenues et témoignent d'une absence de sens pratique préjudiciable.

L'épreuve orale a également pour objet de permettre d'interroger les candidats sur les enjeux des politiques publiques relevant de l'Etat ainsi que sur l'environnement administratif dans lequel elles sont mises en œuvre. **Beaucoup de candidats oublient que l'IRA est une école d'application et que la scolarité a pour objectif non de leur donner les connaissances de base qu'ils n'auraient pas, mais de les préparer à l'exercice de leur futur métier.**

- Conseils aux candidats

Quel que soit le concours, le jury relève chez les candidats à peu près les mêmes points faibles et les mêmes points forts.

• Points forts

- Ne pas se laisser submerger par l'émotion et le stress,
- S'exprimer de façon posée, audible et dynamique,
- Structurer intelligemment son propos,
- Faire preuve de sincérité et d'authenticité,
- Pour les concours internes et les troisièmes concours, démontrer, et non seulement affirmer, que l'on a tiré des enseignements de son exercice professionnel et que l'on saura en tirer profit pour exercer des fonctions d'attaché,
- Pour le concours externe et le troisième concours, avoir une vision précise du sens d'un engagement dans la fonction publique d'État,

- Lors des mises en situation, ne pas chercher à tout prix la bonne réponse univoque ou le piège dans lequel le jury chercherait à faire tomber le candidat mais mobiliser ses connaissances juridiques notamment, faire preuve de bon sens et de finesse dans l'analyse de la situation et dans la détermination des solutions ou des mesures à prendre,
- Être capable de nouer un véritable dialogue avec le jury,
- Être capable d'argumenter, de démontrer, de proposer des solutions,
- Savoir exprimer une opinion personnelle et démontrer une capacité d'engagement,
- Être conscient de ses lacunes et des efforts qu'il faudra fournir pour les combler lors de la formation, si l'on est reçu.

- **Points faibles**

- Ne pas respecter les codes,
- S'exprimer d'une voix quasi inaudible,
- Commettre des fautes de langue,
- Faire des réponses vagues, imprécises ou trop longues,
- Lorsque l'on est concours interne ou troisième concours, ne pas savoir présenter les fonctions et métiers exercés de façon intelligible pour le jury, ne pas être capable de les situer dans un contexte ou une structure de travail et d'indiquer, avec humilité, quel a été son apport dans un projet ou le fonctionnement d'un service,
- Ne pas connaître les métiers auxquels destine le corps des attachés et se focaliser sur un seul,
- Ne pas être capable de répondre à des questions de base sur le métier auquel on prétend vouloir se destiner,
- Ne pas connaître les grands principes du droit public, les principales caractéristiques de la fonction publique, l'organisation et les compétences des principaux services de l'État,
- Ne pas connaître les principales problématiques et les principaux enjeux auxquels est confrontée aujourd'hui l'administration de l'État, qui plus est lorsqu'ils concernent le secteur dans lequel on exerce ou on souhaiterait exercer,
- Ne pas connaître des réformes récentes essentielles,
- Ne pas démontrer sa capacité à manager une équipe, autrement qu'en tenant une réunion ou en écoutant ses collaborateurs avec bienveillance, solutions utiles mais qui ne sauraient répondre à toutes les situations,
- Ne pas démontrer sa capacité à prendre une décision réfléchie et reporter systématiquement la responsabilité sur autrui ou se tourner systématiquement vers son supérieur hiérarchique,

- Rester focalisé sur son parcours et son expérience et se révéler incapable de prendre de la hauteur et de se projeter dans un univers professionnel ou un type de fonctions différents,
- Manquer de curiosité intellectuelle et se limiter à l'énoncé de platitudes ou de lieux communs.

Le jury souhaite insister sur le fait que la réussite aux concours d'entrée aux IRA repose sur une préparation qui doit permettre d'acquérir un socle de connaissances en droit public notamment mais nécessite aussi de maîtriser les règles majeures de l'organisation des administrations, de leurs missions et des principaux outils dont elles disposent pour conduire ces missions. Doit s'y ajouter la capacité à produire une réflexion personnelle. Enfin, la réelle motivation à rejoindre la fonction publique doit nettement ressortir de l'exposé oral du candidat.

Le jury tient également à souligner que la direction et les personnels de l'IRA de Metz s'appliquent à créer les meilleures conditions d'organisation, d'accueil bienveillant des candidats et de déroulement des épreuves.

Pour le jury,

Le président

Alain Betterich